



## **34748 - Etant en conflit avec son épouse, doit-il acquitter la petite zakat pour elle?**

---

### **question**

Le mari doit-il acquitter la petite zakat pour sa femme quand un conflit aigu les oppose?

### **la réponse favorite**

Louange à Allah.

La zakat de rupture du jeûne est prescrite à chaque individu pour lui-même et pour ceux qu'il a en charge, notamment sa femme car elle lui doit une dépense vitale. Quand un conflit aigu sévit au sein du couple et aboutit à une décision de justice en défaveur de l'épouse pour insoumission, et la prive de la prise en charge à assurer par son mari, celui-ci n'aura plus à acquitter la zakat pour elle, cette prescription étant liée à la prise en charge vitale et devant être levée en son absence. Allah est le garant de l'assistance.